



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL du 18 JUILLET 2025

**Présidence** : M. Pierre LECORNU

**Membres participants** : Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, MOGIS Michel

**Excusé** : Dominique LEFEVRE.

§§§§

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

## **Information pour les clubs**

**§§§§**

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

**§§§§**

**Homologation des rencontres** : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

**§§§§**

### **RECTIFICATIF :**

#### **Obligation des clubs**

**LIRE :**

#### **CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

ES AUMALE FOOTBALL : manque une équipe seniors 1B : 3ème année d'infraction, retrait de 6 points au classement.

### **DECISIONS**

Match N°28970115 FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 2 / ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Prenant connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel, prise lors de sa réunion du 16 juin 2025, Procès- Verbal N°18 publié sur Footclubs le 23 juin 2025

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain

## **CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

ASC JIYAN KURDISTAN 1

Suite à la décision de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors du 23 juin 2025 ,notifié sur le PV n°37 mis en ligne le 25 juin 2025, procédant au retrait de 6 points au classement, le club étant en 3ème année d'infraction avec l'obligation des équipes de jeunes, conformément à l'article 4 des règlements des compétitions du DFSM,

Considérant l'appel du club de l'ASC JIYAN KURDISTAN 1 reçu par mail au DFSM le 29 juin 2025

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale d'Appel, prise lors de sa réunion du 09 juillet 2025 Procès- verbal N°01 publié sur le site du DFSM le 15 juillet 2025

La commission :

- Confirme le retrait de six points au classement pour une troisième année d'infraction avec l'obligation des équipes de jeunes, conformément à l'article 4 des règlements des compétitions du DFSM

## **CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

**O. BELMESNIL**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale d'Appel lors de sa réunion du 9 juillet 2025 procès-verbal publié le 15 juillet 2025 sur le site du DFSM.

La Commission :

- Confirme la relégation du O. BELMESNIL.

## **CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

**YERVILLE FC**

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale d'Appel lors de sa réunion du 9 juillet 2025 procès-verbal publié le 15 juillet 2025 sur le site du DFSM.

La Commission :

- Confirme la relégation du YERVILLE FC.

Le Président  
P. LECORNU



le secrétaire  
M. MOGIS

